

MAIRIE DE VERDUN-EN-LAURAGAIS

CONSEIL MUNICIPAL

09 octobre 2017

Compte rendu sommaire

Présents : MM de PRADIER d'AGRAIN Armand, MONTECH Gérard, VIDAL Monique, ANDRAUD Frédéric, BAILLOU Philippe, VIALADE Sophie, CALVEL Thierry.

Absents (représentés) : GUIRAUD Gaëlle

Absents : MONSERAT Laurent, VIALADE Régis.

Modification de l'ordre du jour, à la demande de Monsieur le Maire.

Le conseil municipal accepte la modification et décide d'ajouter la modification statutaire n°5 de la CCCLA : prise de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

○ **AVENANT CONTRAT AGENT TECHNIQUE :**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°01 pour un travail hebdomadaire de 35h en complément du contrat aidé de 20h à compter du 1^{er} novembre 2017 pour un agent technique.

○ **DEMANDE SUBVENTION VOIRIE COMMUNALE :**

Le conseil municipal décide déposer une demande de subvention pour les travaux de voirie communale auprès du Conseil Départemental de l'Aude et de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

○ **DEMANDE SUBVENTION EGLISE :**

Le conseil municipal décide déposer une demande de subvention pour les travaux de rénovation de la toiture de l'église auprès de la Région Occitanie.

○ **DEVIS MATERIEL CUISINE CMS :**

Le conseil municipal accepte le devis de Restonoble.fr pour un montant de 632.70€ HT.

○ **INDEMNITE ADMINISTRATION TECHNICITE SECRETAIRE DE MAIRIE :**

Le conseil municipal décide d'attribuer l'indemnité d'administration et de technicité à la secrétaire de mairie.

○ **MODIFICATION STATUTAIRE N°5 : PRISE DE COMPETENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) :**

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et charge le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au Président de la CCCLA.

